



# PROCES VERBAL ET COMPTE RENDU

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### MARDI 12 JANVIER 2021, 17h30

### MAIRIE du Bourget

Membres en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Convocation transmise le 6 janvier 2021

Public : \ 0

Secrétaire de séance : Alexandra Buisson

Le douze janvier deux mille vingt-et-un à dix-sept heures trente à la mairie du Bourget, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Gilles Margueron, Maire.

Tous les membres du conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Sandrine Moreau arrivée à 18h10° et Francesca Legendre Tonelli arrivée à 18h00.

- En VISIO conférence : Stéphane Bect, Bruno Buisson, Alexandra Buisson, Julie Bermond, Francesca Legendre Tonelli, Cédric Bermond, Arthur Godfroy ;
- En Présentiel : Gilles Margueron, Albert Dupré, Thierry Soulier, Marie-Claude Cote, Daniel Rusque, Alexandre Donadio, Sandrine Moreau ;

Il est précisé que l'ensemble des documents supports des points à l'ordre du jour ont été transmis à l'ensemble des élus du conseil municipal par voie électronique le 08 janvier 2021,

**M. le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour concernant le mandatement des dépenses avant ordonnancement. Les élus approuvent cet ajout.**

#### 1. Approbation du compte-rendu de la séance du 27 novembre 2020

**A l'unanimité**, les membres présents approuvent le compte-rendu de la séance précédente.

#### 2. Décisions Modificatives

**A l'unanimité**, les élus approuvent les sept (7) décisions modificatives présentées en séance concernant la régularisation :

- des écritures des immobilisations, travail fait par Agate Territoires ; **opérations non budgétaires** ; budgets Eau, Electricité et Commune
- du prélèvement du FPIC (inconnu lors du vote des budgets en avril 2020),
- de la subvention à M. Pierre Ferrréol
- des charges de personnel liées à un changement d'imputation comptable
- des écritures de sortie d'actifs de la vente de la mesure à M. Durieux (famille Floret)
- des frais pour l'auscultation du clocher du Bourget
- de l'achat du Ford Ranger
- d'impayés sur le budget Eau : 400 € à rembourser suite à un changement de propriétaire non signalé à la Régie d'Eau. Les agents s'assureront de pouvoir recouvrer la somme sur le nouveau propriétaire avant de rembourser l'ancien.

*Arrivée de Francesca Legendre-Tonelli*

#### Foncier

#### 2. Parcelles Billard Florine

Dans la continuité de ce qui avait décidé en 2020, l'Assemblée s'attache à vérifier la localisation des

terrains afin de ne pas créer de précédent obligeant la Commune à racheter tout type de terrain,

Compte tenu de la faible valeur des terrains et de leur localisation, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : - Refuse l'achat des parcelles compte tenu de leur situation, - Préfère réserver les crédits notamment les frais d'actes, même en cas de donation, à des achats plus prioritaires pour la collectivité.

Bruno Buisson propose de faire passer l'information aux propriétaires de l'AFP qui pourraient être intéressés par ces parcelles.

*Arrivée de Sandrine Moreau*

## **Ressources Humaines**

### **3. Renouvellement convention Médiation préalable Obligatoire CDG 73**

Monsieur le Maire rappelle que le Centre de gestion de la Savoie a accepté de s'engager dans le cadre du dispositif d'expérimentation nationale de médiation préalable obligatoire.

En Savoie, 234 communes et 85 établissements publics territoriaux ont adhéré en 2018 à ce dispositif destiné à prévenir et à résoudre plus efficacement certains litiges pouvant intervenir entre les agents territoriaux et leur employeur, notamment ceux relatifs aux éléments de rémunération.

Dans la pratique, il résulte du bilan qui a été établi sur les procédures de médiation intervenues au cours de la période expérimentale qu'une très large majorité de litiges a pu être résolue à l'amiable, sans coûts pour les collectivités et dans des délais réduits par rapport à ceux habituellement nécessaires à la justice administrative. Il faut également souligner que la démarche de médiation permet fréquemment de restaurer le dialogue et de régler les conflits.

La convention d'adhésion dédiée qui a été signée avec le Cdg73 en 2018, a pris fin le 18 décembre 2020, date initiale du terme de l'expérimentation nationale.

Le décret n° 2020-1303 du 27 octobre 2020 modifiant le décret n° 2018-101 du 16 février 2018 portant expérimentation d'une procédure de médiation préalable obligatoire en matière de litiges de la fonction publique et de litiges sociaux, a reporté la date de la fin de l'expérimentation au 31 décembre 2021.

Il est rappelé que ce service ne génère aucune dépense supplémentaire puisque le coût de cette prestation est déjà inclus dans la cotisation additionnelle pour les collectivités et établissements publics affiliés.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, de l'autoriser à signer l'avenant à la convention d'adhésion à la mission de médiation préalable obligatoire conclue avec le Cdg73, qui prolonge la mission de médiation jusqu'au terme de l'expérimentation.

**A l'unanimité**, les élus approuvent le renouvellement de la convention avec le Centre de Gestion de la Savoie.

### **4. Paiement de factures sans ordonnancement préalable**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'arrêté du 16 février 2015 fixant les dépenses des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et des établissements publics de santé pouvant être payées sans ordonnancement, sans ordonnancement préalable ou avant service fait.

Afin de pouvoir mettre en place des prélèvements automatiques sur les budgets Commune, Eau et Electricité, il convient de délibérer sur les dépenses des organismes pouvant être payées sans ordonnancement préalable ou service fait.

**A l'unanimité**, les élus approuvent cette procédure et la mise en place de prélèvements automatiques, avec notamment l'Agence de l'Eau, Synalcom (frais CB), EDF, ENEDIS, organismes bancaires, AREA, ORANGE

## **Divers :**

- **Projet Luge 4 saison** : M. le Maire fait un point d'étape et précise que pour les financements des instructions sont en cours au niveau Contrat Territoire Maurienne pour la partie Travaux et Contrat Espace Valléen pour la partie Etudes.
- **Etude Bassin Eau vive** : M. le Maire précise qu'il a demandé une prise en charge de l'étude sur le reliquat de crédits du Contrat Espace Valléen. Reste à voir si la première tranche est acceptable dans

les temps pour ne pas pénaliser le développement de l'étude. Le montant de la première phase d'étude est de 7000 € HT.

**Pour ces deux projets, la CCHMV soutient les projets au sein des contrats et M. le Maire l'en remercie.**

- **Vacances Noël** : M. le Maire informe les élus que les clients de cette période étaient très contents de l'accueil, ils rappellent que les commerçants ont pour la plupart joué le jeu sur cette période. Le Mois de Janvier s'annonce bien plus compliqué et l'animation doit subsister même en service minimum. Grâce à Stéphane Bect et aux agents de la Commune/Régie, le son a été remis en service dans le village ce qui améliore nettement l'ambiance.
- **Socioprofessionnels** : Les élus souhaiteraient faire une information aux propriétaires de murs commerciaux afin de les sensibiliser sur leur rôle pendant cette crise. La Commune pourrait se grouper avec Avrieux, voir même d'autres communes et la Communauté de Communes Haute Maurienne Vanoise pour faire cette démarche.
- **Bulletin municipal** : L'idée de faire un bulletin municipal pour la fin d'année s'est concrétisée par un bulletin de début d'année. Ce dernier devrait pouvoir être distribué avant fin janvier.
- **Tests antigéniques** : Avant l'ouverture de la station, les associations des stations de montagne et le département de la Savoie ont poussé les collectivités supports de stations dans un protocole permettant de tester saisonniers, habitants puis touristes des stations par phases de 14 jours. Plus de 2000 tests ont été commandés (11 000 €) et au même titre que d'autres stations, ils restent inutilisés car trop peu de personnes se font tester et très peu de saisonniers ou touristes sont présents sur les sites. Des solutions sont en cours pour essayer de revendre ce stock.
- **Problème de logiciel de facturation d'électricité** : Mme Charvoz, Directrice de la Régie, informe les élus que suite à un problème dans la mise à jour des tarifs d'électricité début octobre (facturation du 3<sup>ème</sup> trimestre), de nombreuses factures ont été transmises sans TVA. Malgré la vérification manuelle par lot, cette erreur n'a pas pu être détectée avant l'envoi des factures. L'unique solution trouvée a été d'émettre un avoir pour toutes les factures erronées (env. 800 sur 1300 factures) et de refacturer correctement au 31/12/2020 les 2 derniers trimestres. Un courrier a été joint à cet envoi pour expliquer aux abonnés concernés la marche à suivre suivant leur cas.
- **Immobilier de loisirs CCHMV** : Stéphane Bect, conseiller délégué à cette démarche, présente à l'Assemblée un diaporama complet. Il dresse l'état des lieux et les outils d'aides à la rénovation des meublés de tourisme. Il insiste sur le lien étroit entre cette démarche et l'avenir des stations de sports d'hiver. Sans rénovation... pas de location et sans location... pas de station. Stéphane Bect et Amélie Strentz, Chargée de Projet à la CCHMV, se tiennent à la disposition des élus et propriétaires. Un groupe de travail dédié à l'Immobilier de Loisir, composé notamment d'Alexandre Donadio et de Thierry Soulier, permet également d'assurer le relai entre les propriétaires, les syndicats de copropriétés et la CCHMV. A la fin de la présentation, les élus confirment leur souhait d'impliquer la Commune dans cette démarche et de sensibiliser les propriétaires du rôle qu'ils ont à jouer dans la pérennisation de la station. Une trame est à étudier...
- **Télécabine du Mélezet La Norma** : M. le Maire, Président du Syndicat Mixte Thabor Vanoise, fait part aux élus de l'état d'avancement du projet de remplacement de la télécabine du Mélezet. Sur un estimatif de 14 millions d'Euros, il est prévu de construire, dans un premier temps, le bâtiment technique derrière les terrains de tennis (automne 2021) puis dans un deuxième temps, démolir la gare de départ et une partie de la gare d'arrivée de la télécabine existant et l'ensemble de la ligne (printemps 2022) pour le remplacer par une télécabine 10 places. Les appels d'offres ainsi que les démarches administratives doivent être prochainement lancés. La mise en service de la nouvelle télécabine est prévue pour décembre 2022.

Fait à la mairie de Villarodin-Bourget, le 12 janvier 2021

Le maire,

Gilles MARGUERON

